

Zeitschrift: Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare
Band: 35 (1983)

Artikel: Chronique bibliographique 1981-1982
Autor: Aebersold, Rolf / Genequand, Jean-Etienne / Roth, Barbara
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE 1981—1982

PAR ROLF AEBERSOLD, JEAN-ETIENNE GENEQUAND,
BARBARA ROTH, CATHERINE SANTSCHI ET
MICHELINE TRIPET

1. Généralités, organismes internationaux

Sous le titre *Archivio: un concetto controverso nella dottrina e nelle leggi*, dans «Rassegna degli Archivi di Stato», XL (1980), nn. 1 - 2 - 3, Rome, p. 9-45, Elio LODOLINI montre, s'il est besoin, que la notion d'archives diffère de pays à pays. Il analyse, sur la base de nombreux textes législatifs nationaux et d'articles spécialisés, ce que le terme recouvre suivant l'endroit où il est appliqué et le théoricien qui tente de le définir.

Disons d'emblée que l'auteur, dans cet article, ne traite pas du terme «archives» dans son acception «lieu de conservation des documents» (Archives d'Etat, par exemple). Il se borne à étudier ses différentes définitions en tant que «matériel documentaire». Même dans cet aspect circonscrit, le concept d'archives connaît des variantes importantes et souvent opposées dans le sens que les réponses données aux deux questions:

1. à quel moment, dans le processus de production des documents, ceux-ci deviennent-ils «archives»?

2. quels documents faut-il conserver dans les archives publiques?
divergent souvent.

En ce qui concerne la première question, deux théories s'affrontent: certains (les pays latins essentiellement) estiment que les papiers sont *archives* dès leur création dans le bureau producteur. On distingue alors les archives courantes (ou archives en formation) des archives de dépôt et des archives historiques. D'autres (les pays germaniques et anglo-saxons) sont d'avis que les documents deviennent *archives* quand ils ont été sélectionnés pour une conservation permanente et qu'ils ont quitté le lieu de production pour le local définitif. Avant d'atteindre ce «statut d'archives», les documents répondent, dans les pays germaniques, à celui de *Registratur* et, dans les pays anglo-saxons, à celui de *records*.

Quant aux réponses données à la seconde question, elles couvrent un éventail qui va de la définition générale: «Les archives sont l'ensemble des documents produits par une personne physique ou morale, publique ou privée dans le cours de son activité», à un concept plus étroit, où les papiers des personnes privées sont exclus (Pays-Bas, Etats-Unis), ou à un concept plus vaste, selon lequel même les manuscrits littéraires et scientifiques sont inclus (URSS, Pays de l'Est). Sans parler des pays d'Amérique latine qui conservent «tout ce qui peut contribuer à la connaissance de l'histoire sud-américaine!». M.T.

Hartmut MÜLLER dresse un tour d'horizon de la question de la protection des données et de la sphère privée en Allemagne Fédérale, et de ce qu'elle implique pour les archivistes. Certains Länder sont «en avance» sur d'autres, comme en Suisse, et souvent

on oublie d'inclure les archivistes dans le débat (*Daten- und Personenschutz. Zum Stand der gegenwärtigen Diskussion im öffentlichen Archivwesen*, dans «Archiv und Wirtschaft», Jg. 15, 4/1982, p. 85-91).

Aux amateurs de bibliographie, nous recommandons la consultation du *Boletín de Información* du *Centro de información documental*, publié par la sous-direction générale des archives du Ministère de la Culture espagnol. Présenté sous une nouvelle forme depuis le premier numéro de l'année 1982, ce bulletin tient au courant ses lecteurs des nouvelles acquisitions dudit Centre d'information.

Le volume XXVIII d'«Archivum», *Archival legislation / Législation archivistique, 1970—1980*, 1982, fait suite aux volumes XVII, XIX, XX et XXI consacrés au même thème en 1971—1973. Il complète la documentation livrée par ceux-ci, remplace les textes rendus caducs par les lois et règlements récemment entrés en vigueur.

C'est ainsi qu'on lira pour la Suisse les articles modifiés en 1973 du Règlement pour les Archives fédérales de 1966 et deux récents textes cantonaux: l'ordonnance grisonne de 1978 et l'arrêté genevois de 1979. Parmi les autres législations intéressantes, notons, p. 377-378, l'ordonnance suédoise de 1974 modifiée en 1978, qui est sauf erreur le seul texte législatif consacré spécifiquement aux archives informatiques. Bien des pays possèdent maintenant des lois sur l'utilisation des données informatiques, édictées dans l'optique d'une protection de la sphère privée, mais trop souvent les archives sont oubliées. Le texte suédois ici reproduit semble assez souple, et accorde des pouvoirs importants aux Archives nationales (art. 6).

Autre point à souligner: les efforts de certains de nos voisins dans le domaine des archives audio-visuelles: une convention de la République Fédérale d'Allemagne, de 1978 (p. 153) qui prévoit que les archives fédérales remplissent le rôle d'archives centrales du film, et plusieurs textes français, p. 187 et suiv., organisant à partir de 1974 le fonctionnement et les «relations extérieures» de l'Institut de l'audiovisuel.

Un index-matières accompagne ce volume et facilite les comparaisons.

Comme chaque année, *l'Annuaire 1982* du Conseil International des Archives énumère les organes, sections, commissions, comités du CIA et leurs membres; on y trouve en outre les statuts du Conseil et une liste de ses publications. B.R.

2. Manuels généraux

3. Préarchivage

décrivant *l'Analyse des archives administratives contemporaines* telle qu'elle se pratique aux Archives départementales de la Sarthe, Gérard et Christiane NAUD montrent avec quelques exemples à l'appui que le bordereau de versement préparé par les admi-

nistrations versantes ne saurait suffire à repérer les documents utiles et à transmettre à nos successeurs des archives compréhensibles, si les fonds ne sont pas préalablement analysés, restructurés et indexés. Quelques indications chiffrées sur le personnel et les qualifications nécessaires pour accomplir ce travail d'analyse qui paraît assez compliqué permettent d'évaluer le coût du traitement des archives en vue de leur conservation («Gazette des Archives», no 115, 4e trim. 1981, p. 216-245).

La rédaction des bordereaux de versement, pour laquelle Hervé L'HUILLIER formule un certain nombre de règles dans la «Gazette des Archives» (No 115, 4e trim. 1981, p. 203-215), est un art exigeant, dont la connaissance est indispensable pour la gestion des archives administratives modernes: en effet, le bordereau de versement tend à se substituer de plus en plus aux inventaires traditionnels d'archives, que les archivistes historiens n'ont ni le temps, ni le goût de confectionner. Beaucoup de notations pratiques utiles dans cet article qui fait part de l'expérience de la Cité des archives contemporaines à Fontainebleau. C.S.

C'est dans une revue australienne, «Archives and Manuscripts, The Journal of the Australian Society of Archivists Inc.», volume 9, no 2, déc. 1981, que l'on trouve un compte-rendu des activités de la commission Wilson (British Committee on Modern Public Records) nommée en automne 1978 pour étudier le préarchivage et l'accès du public aux archives récentes en Grande Bretagne. Avec la simplicité et le pragmatisme des anglo-saxons, le professeur Margaret GOWING, historienne des sciences, pose toutes les questions essentielles rattachées à ce sujet, et son texte peut servir d'utile tour d'horizon. Elle plaide pour une concertation plus poussée entre archivistes et utilisateurs, et pour des délais de consultation plus brefs (*British Modern Public Records: A Vital Raw Material*). B.R.

In einem sehr aufschlussreichen Erfahrungsbericht referiert Siegfried Büttner vom deutschen Bundesarchiv über *Die behördliche Schriftgutverwaltung und die staatlichen Archive* («Der Archivar», Jg. 34, 1981, Heft 1, Spalten 39-58). Der Autor zeigt auf, welche Bedingungen erfüllt sein müssen, um dem Archiv bzw. dessen Vertreter gegenüber der Verwaltung eine kompetente Stellung zu verschaffen. Die Organisation der Schriftgutverwaltung erfordert von beiden Partnern eine kooperative Einstellung. Die Aufwertung der Schriftgutverwaltung als eigenständiger Arbeitsbereich mit vielen Teilbereichen hat den Gesprächspartner der Archive gestärkt, aber auch die Voraussetzungen für eine gute Schriftgutverwaltung verbessert. Vom Archiv werden praxisgerechte Vorschläge erwartet, was vom Archivar, der für diesen Bereich eigentlich nicht prädestiniert ist, aber im institutionellen Interesse zum Vorstoss in dieses ihm an sich fremde Gebiet gezwungen ist, eine entsprechend seriöse Beschäftigung mit dieser Materie verlangt. Für spezielle Bereiche (Mikrofilm, Aufbewahrungsfristen etc.) wurden Arbeitskreise zur Erhöhung der Kompetenz gebildet und unter der Leitung von Archivaren des Bundesarchivs werden auch Ausbildungskurse für Registratoren sowie Leiter und Organisatoren der Schriftgutverwaltungen durchgeführt. Der Autor sieht die Archive als einzig mögliche federführende Institution in diesem Bereich, weil nur sie die Kontinuität im eigenen Interesse garantieren können. Die hohen zusätzlichen Anforderungen,

die dabei an die Archive gestellt werden, verlangen auch hier eine Arbeitsteilung innerhalb der Archive: nur spezialisierte Archivare können in diesem Bereich kompetente Arbeit leisten. R.Ae.

Voir aussi, au chapitre Classement, inventaires et répertoires (7b), l'analyse de l'ouvrage de Michèle CURCIO et Yvonne CHAUVIN.

4. Conservation et restauration des papiers et livres

Un fascicule accompagnait l'exposition organisée par les archives municipales de Zurich au printemps 1982: *Der Zahn der Zeit*. Destiné à un large public, il passe en revue les facteurs de dégradation dont sont victimes les documents manuscrits ou imprimés et les supports modernes, en insistant sur la mauvaise qualité des papiers récents à fort taux d'acidité, voués à une désintégration plus ou moins proche. Il était bon d'exposer cet aspect peu connu du public, et d'attirer l'attention sur un côté peu spectaculaire de la protection des biens culturels. B.R.

Toni DIEDERICH ruft in seinem Beitrag *Die Erhaltung von Siegeln* («Der Archivar», Jg. 34, 1981, Heft 3, Spalten 379-388) in einem eindringlichen Appell allen Archivaren deren Verpflichtung gegenüber den Siegeln in Erinnerung. Als engagierter Sphragistiker zeigt er in neun Thesen und neun Massnahmen-Vorschlägen die Bedeutung der Siegel als Geschichtsquelle und Kunstdenkmal, aber auch deren schleichende Gefährdung eindrücklich auf. Insbesondere in einer Zeit, die den Siegeln etwas weniger Beachtung schenkt, geht der kontinuierliche Siegelschwund — oft unbemerkt — in z.T. erschreckendem Masse weiter. Die Lager, die unsachgemässe Behandlung durch Urkundenbenützer und Magazinpersonal schaden diesen zerbrechlichen Beglaubigungsmitteln. Eine Kontrolle zur Überwachung von Substanzverlusten ist beinahe unmöglich, so dass nur schonende Behandlung und umfassende Präventiv- und Sicherungsmassnahmen (Foto-Dokumentation, Abgüsse, Konservierung und Restaurierung etc.) endgültige Verluste verhindern können. Zahlreiche Literaturangaben ergänzen diesen Bericht, der sicher da und dort zu Recht Anlass zu einer diesbezüglichen Standortbestimmung geben könnte. R.Ae.

Elisabeth BARAS, Jean IRIGOIN, Jean VEZIN (*La reliure médiévale, trois conférences d'initiation*, Paris, Presses de l'E.N.S., 1981, 78 p. in-8°, planches) s'adressent dans un premier temps aux bibliothécaires et philologues. Mais ce recueil ne devrait pas laisser les archivistes indifférents. Nous sommes en effet fréquemment confrontés aux problèmes que pose la restauration ou la reliure de registres (très) anciens et les problèmes d'«archéologie du livre» peuvent même bien souvent nous aider à résoudre des questions qui se posent à nous dans le domaine de la diplomatique ou de l'histoire de l'administration.

Les trois parties consistent d'abord en une description technique (et lexicologique) de la reliure actuelle, ensuite en une étude (IRIGOIN) sur la reliure byzantine, enfin une

troisième étude sur la reliure occidentale au moyen âge (VEZIN). Les différentes techniques de couture et de fixation des ais sont particulièrement bien exposées par Jean VEZIN dans le domaine occidental, qui nous est plus familier (et plus utile) que le byzantin.

J.-E.G.

5. Microfilm

Georges WEILL (*Le microfilm dans les archives départementales. Trente-cinq années d'expérience*, dans «La Gazette des Archives», n.s., n° 112, 1er trim. 1981, p. 9-32) décrit les origines et les développements des travaux de microfilmage dans les dépôts d'archives français. La statistique des stocks de microfilms existants, classés par catégories (microfilms de complément, de sécurité, de substitution, de documentation, microfilms établis par la Société généalogique de Salt Lake City), fait apparaître la grande réticence de nos confrères français à l'égard du microfilm de substitution. C'est surtout l'exposé des tendances et des perspectives d'avenir que l'on lira avec profit, avec la mise en garde, devenue de règle pour les archivistes, sur l'abandon progressif des lecteurs de 35 millimètres dans l'industrie et sur le marché du microfilm. La redéfinition du rôle du microfilm dans les archives paraît indispensable si l'on veut rattraper le retard existant et éviter qu'il ne s'approfondisse.

C.S.

Die Archivreferentenkonferenz des Bundes und der Länder der BRD sowie das Bundesamt für Zivilschutz der BRD erliessen 1980 *Richtlinien und Technische Empfehlungen für die Sicherungsverfilmung* aufgrund umfangreicher technischer Vorabklärungen. In «Der Archivar» (Jg. 34, 1981, Heft 4, Spalten 582-588) werden nun diese allgemeinverbindlichen Vorschriften veröffentlicht. Neben den landesspezifischen Individualitäten ergeben sich darüber hinaus für alle, die sich mit diesem heiklen Themenbereich befassen, direkt anwendbare Erkenntnisse und Ratschläge, insbesondere im technischen Bereich. Die gerade in jüngster Zeit bekannt gewordenen Unzulänglichkeiten im kommerziellen Mikrofilmgeschäft erhöhen den Wert einer solchen «check-list», wie sie diese Richtlinien und Empfehlungen darstellen.

R.Ae.

6. Bâtiments et équipements d'archives

Le *Projet pour un hôtel des Archives de l'Etat*, publié en 1981 par le Département de l'Intérieur et de l'Agriculture du canton de Genève (67 p. ill.), est fort ambitieux. Fondé sur les travaux d'une commission d'experts dont faisaient partie plusieurs archivistes, sur plusieurs visites effectuées dans des dépôts d'archives de Suisse et de l'étranger, ce rapport analyse la situation actuelle des Archives d'Etat de Genève, définit leurs objectifs à court, moyen et long terme, et expose les techniques et moyens d'actions nécessaires pour réaliser ces objectifs. Parmi ces moyens d'actions figurent: la construction d'un bâtiment moderne (la réutilisation d'un ancien bâtiment paraissant désavantageuse à plusieurs égards) pourvu des installations les plus perfectionnées, et l'organisation de l'archivage dans les départements de l'administration et dans les communes. Pour

obtenir les moyens nécessaires à la conservation des archives, il importe que les archivistes exposent clairement leurs objectifs et la façon dont ils comptent utiliser les installations et les postes de travail mis à leur disposition. C.S.

7a. Tri, élimination

7b. Classement, inventaires et répertoires

Michèle CURCIO décrit, avec la collaboration d'Yvonne CHAUVIN, *Le classement, principes et méthodes* (Paris, Les éditions d'organisation, 1980, 152 p.). Cet ouvrage, destiné aux secrétaires et au personnel moyen des entreprises, décrit avec humour les différents modes de classement d'après le contenu (un cantique de louanges est entonné à la gloire de la Classification décimale universelle), et les méthodes de classement et surtout de rangement des différents types de documents. Conçu sans aucune perspective de longue durée, ce petit volume ne peut guère être utile à l'archiviste, sinon pour lui faire voir — avec effroi — dans quel esprit et de quelle manière se préparent dans les bureaux les masses documentaires qui un jour viendront prendre place aux archives historiques. C.S.

Le département de l'Ain est voisin des cantons de Genève et de Vaud, et partage avec ceux-ci de nombreuses péripéties de son histoire. Le *Répertoire numérique de la sous-série 2 E, Registres paroissiaux et registres d'état civil*, Bourg-en-Bresse, 1981, aidera donc à compléter les données des archives helvétiques. Les paroisses sont classées sous la commune dont elles dépendent, et les communes par ordre alphabétique, avec un bref historique de leur statut (appartenance au département du Léman, fusions, etc.). Dans son introduction, Paul CATTIN nous apprend que c'est le fonds le plus consulté par les chercheurs, ce qui ne nous étonne guère. Il résume en outre les étapes majeures de la législation de l'état civil, et édite quelques actes particulièrement intéressants tirés de registres paroissiaux. B.R.

Madeleine BUBLOZ a inventorié *Les comptes seigneuriaux de la série «recettes diverses» aux archives de l'Etat: milieu du XIV^e siècle — 1662*. (Sources de l'histoire économique et sociale du comté de Neuchâtel, Université de Neuchâtel, Fac. des lettres, Institut d'histoire, 1979, V + 174 folios A4). Avant même que les remarquables travaux de Rémy Scheurer et de ses élèves ne soient venus nous le rappeler, l'on connaissait la richesse des archives de Neuchâtel en comptes anciens. Mais leur abondance et un certain désordre dans leur reliure pouvait en rendre parfois la consultation malaisée. Il faut donc rendre grâce à Mme BUBLOZ de nous en donner cet inventaire.

Pour ce qui est du contenu, il s'agit d'abord des comptes, généraux et/ou particuliers des châtelainies, seigneuries ou mairies de territoires ayant dépendu des comtes de Neuchâtel et sis dans l'actuel canton, puis de ceux situés actuellement au dehors. Les comptes sont classés dans l'ordre chronologique et les folios du registre sont soigneusement indiqués.

Dans une deuxième partie, Mme BUBLOZ a relevé, toujours dans le même ordre topographique et également chronologiquement, tous les «comptables», soit les receveurs, maires, châtelains et autres personnages chargés de la tenue des comptes répertoriés.

En résumé, un bel exemple d'inventaire utile, dans la ligne de ce que Robert-Henri BAUTIER nous a déjà donné pour la France du Sud-Est et nous promet pour la Bourgogne.

Pour sa part, Maurice de TRIBOLET nous donne le *Répertoire sommaire du fonds d'Estavayer* (inventaires et documents publiés par les Archives de l'Etat, Neuchâtel, 1982, 39 p. in-8°).

Deux-cent-cinquante liasses et une cinquantaine de registres fonciers (sans compter les parchemins non retenus pour cet inventaire) intéressant une grande partie de la Suisse romande et des cantons alémaniques voisins, la masse documentaire justifie amplement que ce nouvel inventaire soit publié et diffusé hors des frontières cantonales.

Sans vouloir entrer dans le détail de cet inventaire, on notera que des papiers de familles Greder, Vallier et Glutz y sont en abondance, comme aussi des liasses concernant Soleure ou d'autres cantons suisses. On notera en particulier que des papiers «publics» ou «officiels» se trouvent en assez grand nombre dans ce beau fonds que conservent les Archives de l'Etat de Neuchâtel. J.-E.G.

Aux Archives cantonales de Lucerne, Josef BRÜLISAUER s'est livré à un travail considérable: il a réordonné les archives de la famille Amrhyn et en a dressé un inventaire détaillé. Le résultat est offert aux chercheurs et au public sous forme d'un ouvrage tiré en offset sur la base d'un exemplaire dactylographié. Cette formule, qui épargne les frais de composition, est très intéressante: espérons que d'autres archives suivront l'exemple!

L'introduction présente au lecteur la famille de patriciens lucernois dont les membres se distinguèrent dans la carrière politique, au service étranger et dans la vie ecclésiastique. Au XIXe siècle, on trouve également des Amrhyn dans le monde des affaires. Les points forts du fonds sont relevés et son histoire rappelée (provenances multiples, p. 21-22). L'auteur explique ensuite les principes de classement adoptés (p. 23-26). A propos de l'inventaire lui-même, dont l'articulation est claire et d'un usage aisé, l'on nous permettra d'exprimer une petite critique: il est à notre avis regrettable d'avoir renoncé à fournir l'indication de l'«unité archivistique» pour les papiers autres que la correspondance (1 pièce, 1 cahier, 1 registre, 1 liasse de x pièces etc.).

L'inventaire seul ne permet pas à l'utilisateur de se faire une idée de l'importance quantitative de tel ou tel document, et un recours au document lui-même se révèle nécessaire. D'expérience nous pouvons affirmer que dans un travail d'une telle envergure, l'effort de mentionner sommairement le nombre et le type de pièces est relativement peu considérable, et pourtant très utile.

L'inventaire est complété par celui, plus court, de la correspondance de Josef Karl Amrhyn (1777-1848) dressé par Fritz GLAUSER (p. 417-452), par un index détaillé englobant les deux fonds, et par un indispensable tableau généalogique. (*Das Familienarchiv Amrhyn; Akten, Urkunden und Briefe einer Luzerner Patrizierfamilie, 16. bis*

19. *Jahrhundert*, bearbeitet von Josef BRÜLISAUER, Rex-Verlag Luzern/Stuttgart, 1982, Luzerner Historische Veröffentlichungen, «Archivinventare», Heft 3).

La série des inventaires des Archives Nationales de France s'enrichit de quatre nouveaux volumes:

Le volumineux *Inventaire des papiers de la division des sciences et lettres du Ministère de l'Instruction Publique et des services qui en sont issus* (Sous-série F¹⁷), tome II, par Marie-Elisabeth ANTOINE, Paris, 1981, reprend l'articulation assez complexe des différentes sections du Ministère: Travaux historiques et scientifiques, Bibliothèques, Caisse des recherches scientifiques etc. (XIXe et XXe siècles).

Les rôles de taille sont des documents établis dans un but fiscal, mais qui peuvent aujourd'hui illustrer bien d'autres domaines de l'histoire: ceux-ci sont cités par Jean GUEROUT dans l'introduction de son inventaire des *Rôles de la taille de l'Élection de Paris, 1740-1790*, Paris, 1981. Autre ensemble de documents d'un abord austère mais dont un inventaire révèle l'intérêt: *Les archives du Bureau des saisies réelles* (ZZ² 1 à 1085), par Madeleine DILLAY, Monique LANGLOIS et Henri GERBAUD, Paris, 1982, (XVIIe et XVIIIe s.)

Quant à l'inventaire des *Pièces de théâtre soumises à la censure (1800-1830)*, dressé par Odile KRAKOVITCH, Paris, 1982, il est très suggestif. L'on est curieux de savoir ce qui se cache derrière ces trois *Guillaume Tell* (p. 166), cette *Emmeljine* ou le *Charme des souvenirs* ou la *Famille suisse* (p. 149), derrière *Les trois cantons* ou la *Confédération suisse* (p. 236)!

B.R.

Die *Erschliessung, Erfassung und Auswertung nichtschriftlicher Archivbestände* war ein Thema am 54. Deutschen Archivtag. In «Der Archivar», Jg. 35, 1982, Heft 1, Sp. 23-34, werden die gehaltenen Referate zusammengefasst. Friedrich P. KAHLENBERG befasste sich mit der Erschliessung der Plakatbestände im Bayrischen Hauptstaatsarchiv und im Bundesarchiv. Die Erschliessung der rund 41 000 politischen Plakate umfasste Ordnung, Verzeichnung und Farb-Verfilmung. Der neu entwickelte Datenerfassungsbogen sowie die Ordnungsschritte und -prinzipien werden vorgestellt. Besondere Probleme stellte die für eine saubere und differenzierte Verzeichnung notwendige Einzelbeschreibung der Plakate. Die Farbverfilmung war aus konservatorischen Gründen dringend geboten. Die durch diese Erschliessungsarbeit entstandenen Hilfsmittel (acht verschiedene Indices) können die wissenschaftliche Benutzung neu beleben.

Evelyn KROKER berichtete über Erschliessung und Auswertung von Bildquellen in Wirtschaftsarchiven. Grundlage bildeten die Fotosammlungen des Bergbauarchivs. Dieses Fotomaterial ist v.a. bedeutend für die Dokumentation der Arbeitsplätze, der sozialen Verhältnisse, der Arbeitsmethoden und der Werbung. Die Erschliessungsarbeit zeigte, wie geordnetes Bildmaterial das schriftliche Archivgut wesentlich bereichern kann.

Die Erschliessung von Karten und Plänen schilderte Jürgen Rainer WOLF. Die erhöhte Bedeutung dieses Materials für die Wissenschaft erforderte eine für die Anfragebeantwortung und Benutzerberatung zeitsparende Erschliessung. Auch bei diesem Projekt wurde deshalb der hier vorgestellten Erschliessungskarte grösste Aufmerksamkeit gewidmet. Die Arbeit hat bereits Auswirkungen in Form erhöhter Benutzungen gezeigt, andererseits gezeigt, dass bei neueren Überlieferungen das Massenproblem auch hier

sich stellen wird. Mit ähnlichen Problemen befasste sich auch Martin SAGEBIEL, der über die Bewertung und Erschließung technischer Risse und Zeichnungen am Beispiel der westfälischen Bergverwaltung referierte.

Tondokumente des Rundfunks standen im Mittelpunkt bei Hartmut WEBER. Der historische Quellenwert dieses Materials ist unbestritten, die produzierenden Anstalten archivieren jedoch zum grossen Teil nur unter dem Gesichtspunkt der möglichen Wiederverwertbarkeit. Dieser Umstand erfordert eine Kooperation zwischen Rundfunkanstalten und Archiven, weil die Archive weit mehr Material als archivwürdig taxieren. Die Erstellung von Findmitteln und die Erarbeitung von Bewertungskriterien erheischte auch hier intensive Überlegungen und langwierige Vorarbeiten. R.Ae.

8. Histoire des archives

Sous le titre: *Die Reichsarchivalien in Turin und die Beziehungen des Hauses Savoyen zu Heinrich VII (1310—1313)*, M. Gilbert COUTAZ décrit, dans les «Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung», t. 89, 1981, p. 241-267, le sort des archives confiées à Amédée V de Savoie par l'empereur Henri VII entre 1310 et 1313. L'inventaire ancien de ces archives, établi par Henri de Clairvaux, qui se trouve aujourd'hui aux Archives d'Etat de Turin, est édité à la fin de l'article. L'importance des pièces mentionnées, dont quelques-unes qui se trouvent encore aujourd'hui à Turin ont pu être identifiées, montre l'étroitesse des liens politiques et personnels entre la maison de Savoie et l'empereur Henri VII de Luxembourg.

Cet article est donc autant une contribution à l'histoire politique qu'à l'histoire de l'archivistique. C.S.

Im «Scrinium» (Zeitschrift des Verbandes österreichischer Archivare, Heft 24; Wien, 1981; S. 165-184) stellt Evelin OBERHAMMER *Das Hausarchiv der regierenden Fürsten von Liechtenstein* näher vor. Dieses Hausarchiv, um 1900 als Zentralarchiv sämtlicher auf dieses Fürstenhaus und seine Herrschaften bezüglichen Archivalien geplant und seit 1908 im Rossauerpalais in Wien untergebracht, umfasst zur Hauptsache Familiendokumente sowie Wirtschafts- und Verwaltungsakten. Die politischen Ereignisse des 20. Jahrhunderts schmälerten den Grundbesitz des Hauses um zwei Drittel und damit leider auch das Hausarchiv um jene Bestände, die die CSSR mit der Übernahme der enteigneten Ländereien für sich reklamierte. Die heute in Brünn liegenden Bestände (14.-20. Jh.) bilden deshalb eine wichtige Ergänzung zum Hausarchiv. Das Hausarchiv selbst wurde nach dem 2. Weltkrieg infolge Verlegung des fürstlichen Wohnsitzes nach Vaduz — leider nur zum Teil nach sachlichen Kriterien — zweigeteilt: In Vaduz liegen das Familienarchiv (13.-20. Jh.), die Urkunden (ca. 3000 Stück, 11.-20. Jh.) und die Handschriften-Sammlung (15.-20. Jh.). Das Archiv in Wien ist ein reines Wirtschafts- und Verwaltungsarchiv und umfasst: die Korrespondenz der fürstlichen Hofkanzlei (18.-20. Jh.), die Herrschaftsakten (17.-20. Jh.) und eine umfangreiche Plansammlung (17.-20. Jh.). Die Autorin beschreibt sowohl die Bestände in Vaduz wie in Wien kurz nach Inhalt, Erschliessungszustand und Findmittel und gibt so dem Archivbenützer eine erste grobe Orientierung über die in diesem Archiv zu erwartenden Bestände und deren Benützbarkeit. R.Ae.

9a. Organisation des services d'archives

Deux articles de la revue «Archives and Manuscripts, The Journal of the Australian Society of Archivists Inc.», volume 10, n° 1, 1982, rendent compte de récentes expériences dans la mise sur pied d'archives d'universités: celles de la University of Western Australia (fondée en 1911) et de la University of Queensland (1910). La première a opté pour un indexage informatisé. Les enseignants sont activement encouragés à faire don de leurs papiers personnels à leur retraite. L'auteur du second article distingue contrôle «intellectuel» et contrôle «physique» exercés par les archivistes sur les documents, deux phases successives d'un même processus (Christine SHERVINGTON, *The Establishment of University Archives — The Western Australian Experience*, p. 20-27, et Glenda ACKLAND, *The Establishment of an Archives: University of Queensland*, p. 28-35).

B.R.

9b. Personnel et formation du personnel

10. Archives privées

Friedrich-Wilhelm HENNING se livre à une intéressante analyse du rôle des archives d'entreprises dans un pays de l'Est: *Die Aufgaben der Werksarchive und der Betriebsgeschichte in der DDR*, dans «Archiv und Wirtschaft», Jahrgang 15, Heft 1/1982, p. 12-20. Les domaines touchant à l'histoire économique et sociale étant bien entendu chargés d'idéologie, la marge de manoeuvre des archivistes et historiens d'entreprises est étroite. On attend d'eux qu'ils mettent en évidence les aspects négatifs du capitalisme parallèlement aux avantages de l'édification de la société socialiste et la contribution spécifique de telle entreprise et ses ouvriers à cette édification.

Jakob SCHMITZ, *Historische Wertpapiere*. Das Handbuch für Sammler und Liebhaber alter Aktien und Anleihen, Düsseldorf-Wien, 1982: comme l'indique son titre, cet ouvrage s'adresse avant tout aux collectionneurs et amateurs de papiers-valeur, mais il peut se révéler utile pour l'archiviste qui conserve souvent ce genre de documents, dans des séries d'archives bancaires, d'archives de sociétés ou de familles. Les principaux jalons historiques sont évoqués en liaison avec leur contexte économique (apparition des premières sociétés anonymes). De nombreuses illustrations rendent ce livre agréable à feuilleter: les papiers-valeur sont souvent fort beaux et pourraient même être utilisés comme source iconographique. Par sa nature même, cet ouvrage encourage les collections privées. L'archiviste responsable de fonds publics peut s'inquiéter de cette forme de concurrence qui choisira comme cible des types toujours plus variés de documents.

B.R.

Voir aussi, au chapitre de l'organisation des services d'archives (9a), l'analyse des articles consacrés aux archives universitaires d'Australie.

11a. Communication et consultation

L'Association des archivistes français a consacré un fascicule double de «La Gazette des Archives» (n.s. Nos 113 et 114, 2e et 3e trim. 1981) aux résultats d'une enquête générale sur *La clientèle autre qu'administrative des Archives*. L'enquête a touché les cinq sections de l'Association, soit Archives nationales, administrations centrales et services extérieurs des Archives nationales, Archives départementales, archives communales et archives économiques ou d'entreprises. En dépit de la diversité des conditions de travail, les réponses au questionnaire ont fait apparaître une évolution générale qualitativement et quantitativement, dans la clientèle des archives. En dix ans, les effectifs des consultants ont partout augmenté dans une proportion considérable. Mais tandis que le nombre des chercheurs et des historiens de métier tend à diminuer, celui des consultants occasionnels, curieux, journalistes, et surtout généalogistes amateurs ou professionnels augmente très rapidement. La complexité de la documentation archivistique, la nécessité d'un encadrement, la conservation des supports documentaires fragiles sont autant de problèmes dont les solutions existent, mais sont très coûteuses. Ce constat, où les propositions concrètes manquent, fait apparaître le dramatique manque de moyens matériels des Archives françaises, qui contraste avec la haute qualité scientifique du travail fourni.

Nous recommandons la lecture d'un article très intéressant, de valeur générale bien qu'il se réfère à des dispositions de droit allemand, de Reinhard HEYDENREUTER, *Massenverfilmung von staatlichen und kommunalen Archivbeständen durch oder für dritte. Zur Frage der Zulässigkeit*, dans «Der Archivar», 35. Jg., Heft 3, Juli 1982, col. 257-262. Cet article traite, entre autres points, des possibilités de refus, des limites de l'arbitraire, des droits d'auteur, des contrats à établir. C.S.

Dans les archives espagnoles aussi, le nombre de consultants augmente de façon vertigineuse et les documents se dégradent à cause d'une utilisation intensive et peu respectueuse. Il s'agit, selon Antonia HEREDIA HERRERA, avant tout d'étudiants. L'auteur plaide pour la confection d'inventaires détaillés et d'index perfectionnés comme mesure conservatoire des documents (*Un peligro para la conservación: el acceso masivo a los fondos documentales*, dans «Boletín de Archivos», Año II, num. 4-6, 1979, p. 49-50).

John BREMER suscite l'indignation en relatant le procès du jeune historien soviétique Arseny Roginsky, qui désirait simplement consulter des archives «publiques». Le 5 décembre 1981, il fut condamné à 4 ans de réclusion dans un camp de travail (*Perils of History, Soviet Style*, dans «Archives and Manuscripts, The Journal of the Australian Society of Archivists Inc.», volume 10, n° 2, mai 1982, p. 36-41). B.R.

11b. Recherches

Sur la base des réponses à un questionnaire adressé à tous les dépôts d'archives cantonaux et communaux d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Jura et Soleure,

Martin KELLER procède à un tour d'horizon des sources disponibles pour l'étude des affaires successorales. Il s'agit d'un inventaire articulé par canton, dont chaque partie est accompagnée de remarques introductives et d'une bibliographie. Son attrait réside dans le fait qu'il couvre une entité régionale et déborde les limites des cantons, mettant en évidence les liens et les ressemblances (*Nordwestschweizerische Erburkunden und artähnliche Unterlagen, Hilfsmittel für geschichtliche Untersuchungen, besonders für die Zeit bis zum Wiener Kongress*, dans l'«Annuaire de la Société suisse d'études généalogiques», 1982, p. 3-74).

Brenda COLLINS réfléchit sur l'évolution de la recherche historique due aux multiples possibilités offertes par l'informatique: des sources traditionnelles sont exploitées sous un angle nouveau (état civil), d'autres sources négligées révèlent leur intérêt. En Grande-Bretagne, ce type de recherche a déjà pénétré jusqu'aux écoles primaires, avec tout ce que cela implique pour les archivistes. L'auteur se pose aussi la question de la propriété intellectuelle des copies informatisées. Lorsqu'un groupe de chercheurs a reporté *intégralement* le contenu d'une série de documents sur un support informatique, il serait souhaitable que les archives propriétaires de l'original obtiennent, en contrepartie de la mise à disposition de leurs fonds, une copie de la bande ou du disque. Elles peuvent alors quand elles le désirent transférer les données sur papier et mettre ce «nouveau» document à la disposition des utilisateurs (protection de l'original). *The computer as a research tool*, dans «Journal of the Society of Archivists», volume 7, n° 1, avril 1982, p. 6-12. B.R.

Ein lesenswertes Essay *Zur Geschichte der Auswertung im Feudalismus* veröffentlichte Johanna WEISER in den «Archivmitteilungen» der DDR (Heft 3, 31. Jg. 1981, S. 92-97). Die Archive erfüllten im Laufe der Jahrhunderte im Bereich der wissenschaftlichen Auswertung ganz verschiedene Funktionen. Am Anfang stand die Durchsetzung territorialer, politischer und rechtlicher Ansprüche der Landesherren durch sog. Deduktionen. Mit dem entstehenden «ius archivi» entstanden gleichzeitig auch die ersten Urkundenfälschungen. In den Klosterarchiven (v.a. bei den Benediktinern) seit der Karolingerzeit waren die Archivbestände auch für Bildungszwecke — Vorlagen für Schrift- und Stilübungen — wichtig, ebenso wie die Historiographen für ihre Viten, Chroniken etc. die Archive beizogen und dadurch viele Urkunden überlieferten. Immer standen jedoch bei der Auswertung die Interessen des Archivbesitzers im Vordergrund, welche Meinung auch die zeitgenössischen Schriften zum Archivwesen vertreten. Der Archivar als Geheimnisträger seines Dienstherrn hatte dafür zu sorgen, dass keine Unbefugten Zutritt zu den Akten bekamen. Die positive Einstellung der Humanisten zur Quelle förderte das Archivwesen allgemein und v.a. die Bemühungen um Quelleneditionen. Mit Sleidanus kam dann die Methode der aktenmässigen Geschichtsschreibung zum Durchbruch. Die dynastische Hofhistoriographie des 17. und 18. Jahrhunderts auf der Grundlage umfassender Archivstudien provozierte auch erste Kritiken gegen die Benützungsbefugnisse und diente damit indirekt den Vorbereitungen für die Geschichtsschreibung des 19. Jahrhunderts. R.Ae.

12. Archives et informatique

L'ouvrage de Michael COOK, *Archives and the Computer*, Londres, Butterworths, 1980, 152 p., se veut un manuel pratique, et n'envisage que l'informatique de gestion sans entrer en matière sur ses applications dans les domaines de l'indexage ou de la recherche. L'auteur aborde toutes les étapes de la mise en place d'un système de gestion d'archives par l'informatique, en partant de l'analyse des tâches que l'on compte faire assumer par l'ordinateur pour aboutir à la description technique de différents systèmes de préarchivage et de gestion de fonds d'archives déjà en application. Il ne tente pas de dissimuler les difficultés qui surgiront dans tout service d'archives prêt à s'attaquer à cette tâche considérable, mais fait en même temps miroiter les avantages (gain de temps, suppression de tâches fastidieuses et répétitives, intérêt accru du travail) de l'introduction de l'informatique.

Le lecteur non-initié se laissera peut-être décourager par la technicité de l'exposé, et il est vrai que quelques notions préalables sont nécessaires à la compréhension de l'ouvrage. Le glossaire des termes techniques (p. 121-129) rend de ce fait d'appréciables services.

Dans son quatrième chapitre, qui peut être lu indépendamment du reste de l'ouvrage, M. COOK aborde un sujet parallèle, celui de l'archivage des données sur support informatique; il fournit entre autres des recommandations pour la conservation (locaux, température, humidité, périodicité des contrôles) de ces supports (p. 114-118).

Nul doute que ce livre marque un jalon dans l'histoire des relations entre archives et informatique, et qu'il servira à l'avenir d'ouvrage de référence.

Le manuel de Horst ROMEYK, *EDV und Archive*, Siegburg, Respublica Verlag, ré-édité en 1981 (1ère éd. 1975, Veröffentlichungen der staatlichen Archive des Landes Nordrhein-Westfalen, Reihe E: Beiträge zur Archivpraxis, Heft 2), 133 p., nous paraît mieux répondre aux besoins du néophyte, car son auteur n'hésite pas à définir, avec clarté et simplicité, les notions de base de la science informatique. COOK et ROMEYK se complètent en fait assez bien. Nous recommandons la lecture des explications et des conseils généraux de celui-ci, avant de passer à la description des systèmes de programmation de celui-là.

Pour qui cherche à se tenir au courant de applications de méthodes informatiques à la recherche historique, l'article de Franz IRSIGLER, *EDV-Einsatz in der Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des späten Mittelalters und der Neuzeit*, dans «Archiv und Wirtschaft», Jahrgang 15, Heft 2/3, 1982, pp. 51-60, sera d'une grande utilité. L'auteur évoque les qualités et défauts de trois programmes utilisés ou créés en Allemagne fédérale: SPSS (Statistical Package for the Social Sciences), TU-STEP (Tübinger Standardprogramme für Textverarbeitung), et CLIO (développé par Manfred Thaller du Max-Planck Institut für Geschichte de Göttingen). Ce dernier a l'ambition de pouvoir servir un jour à l'exploitation de *tous* les types de sources historiques! F. IRSIGLER accompagne sa contribution d'une bibliographie et de judicieux conseils pratiques. «Vielleicht liegt... die Zukunft der EDV-gestützten Forschung im Archiv», termine-t-il. B.R.

Voir aussi, au chapitre de l'organisation de services d'archives (9a), l'analyse des articles consacrés aux archives universitaires d'Australie, et au chapitre des recherches (11b), le compte-rendu de l'article de Brenda COLLINS.

13. Les archives en Suisse

14. Archives audio-visuelles

Dans *Advanced technical media: the conservation and storage of audio-visual and machine readable records*, dans «Journal of the Society of Archivists», vol. 7, n° 2, oct. 1982, p. 106-112, Michael ROPER fait part d'intéressantes remarques générales sur les conditions et délais de conservation des «nouveaux» supports documentaires: photographies, films, microfilms, bandes sonores ou vidéo, etc. J.-E.G.

Voir aussi, au chapitre du classement, inventaires et répertoires (7b), l'analyse du 54e Congrès des Archives allemandes («Der Archivar», 1982, Heft 1).